



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 OCTOBRE 2022

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : A ORSINI- TH CAMBON-M CESARI- CH FRANCESCHINI- PH GHIONGA-A GRIMALDI- E GRISCELLI- M LUCIANI PACINI- MJ MALLERONNI- ST MEZZADRI- A NICOLINI- CH PERALDI- D PIFERINI- X POLI- JM RODRIGUEZ- V SELVINI- M SIMEONI-

Représentés : F ARRIGHI ,pouvoir à M CESARI- AF BERNARDINI, pouvoir à TH CAMBON- V BORROMEI, pouvoir à M SIMEONI- V CERUTTI , pouvoir à A ORSINI- B COSTA, pouvoir à V SELVINI- JF ORSATELLI, pouvoir à A GRIMALDI- N PULICANI, pouvoir à PH GHIONGA- L SANSONETTI, pouvoir à D PIFERINI- PH SINDALI, pouvoir à X POLI- A VIOLA, pouvoir à PJ CESARI-

Absents :

Auteur du présent procès-verbal : Mr Philippe GHIONGA, secrétaire de séance.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Un seul candidat déclaré Mr David PIFERINI maire de Venaco. Résultats du vote

Votants : 28

Pour 25

Abstentions :0

Nuls 3

Mr David PIFERINI est déclaré élu premier vice-président, au premier tour à la majorité absolue des voix.

CREANCE COMMUNE DE CORTE

X. POLI : expose l'historique de cette créance déjà explicitée lors de la dernière conférence des maires ayant approuvé le processus de remboursement.

Rappelle que ses priorités étaient que le règlement de cette dette ne pèse pas sur les usagers via une augmentation de la redevance, que son traitement soit équitable et supportable financièrement pour les trois collectivités concernées, la commune la communauté de communes et la régie de l'eau, et qu'enfin qu'il puisse intervenir avant le passage en autonomie financière du budget annexe soit le 01/01/2023.

Rappelle que la DGFIP a validé la proposition de règlement de cette dette telle qu'il lui a soumise et selon les modalités décrites précisément dans les considérants de la délibération ad hoc qu'il détaille en séance.